L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 FEVRIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le temps de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux semaines, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, qu'il n'en ait donné avis par écrit, trois jours avant la fin de l'année.

ANNONCES—Une somme par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 10 lignes ou moins.

ADDONNEMENS pour l'année aux annonces—Les articles et prospectus tenant lieu annonces de détail, gens des Bureaux, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, pour les sommes pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les annonces de commerce tenant lieu communeau, soit. Ces abonnemens se paient d'avance.

Le prestige des avantages que nous avons cultivé à ces sont rétrogrès sont spécial.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bateaux à vapeur, &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles doivent payer chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils paraîtront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires d'avance.

LES ANNONCES qui auront de la ligne ordinaire des affaires et d'abord à l'antérieure, pour des ventes à l'enchère par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, et terres en terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, sommes dûes en Spirite &c., lui seront perdus en compte seulement et au prix ci-dessus fixé.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront la somme de dix dollars pour 6 lignes.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du tarif ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1300 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

Ces vaisseaux, faits avec les Lords de l'Amirauté, Britannia.....Capt. C. H. Hoskins
Britannia.....J. Hewett
Caledonia.....R. G. Lott
Acadia.....Alex. Byrle.

Partiront de Liverpool et Boston ces Halifax, comme suit:

De Liverpool.	De Boston.
Britannia.....1er janvier.	1er. février.
Caledonia.....8 février.....	1er. mars.
Acadia.....1er. avril.	1er. avril.

Prix du passage de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax 20

Il y a bord de chaque vaisseau un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

JARVIS & ANDREWS,
Gérans.
7, Canal Row, Nouvelle-Orleans.

CABOTAGE.

POUR ST LOUIS—Le steamer ECLIPSE, capitaine Geo. W. Atchinson, partira mercredi, 14 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co., 24 Peydras.

POUR MEMPHIS & RANDOLPH—Le steamer ECLIPSE, capitaine J. W. Coulter, partira mardi 13 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co.

AVIS.

LE steamer MISSOURI MAIL, conduit par le capitaine Jones, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Thibodeaville, tous les lundis et jeudis, à dix heures A. M. Heure habituelle du départ.

Les chargeurs par ce bateau sont respectivement invités à envoyer leur fret au quai le jour avant dix heures du matin.

Ce bateau ayant des pleins gaux, sont pour convoyé le coton, les marchandises et plusieurs autres objets dérivant par cette voie.

POUR LES ATTAKAPAS (via Plaquemine)—Le nouveau steamer ROSCIUS, capitaine Chaney, double machine, NEW BRAZIL, capitaine Chaney Johnson, partira mardi prochain, 13 courant, à midi précis du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Iberie, Prevost Landing, Franklin, Patterssville, Bate Bayou et tous les ports intermédiaires sur le Teche et Pitchalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à

JOHN HALL, No. 1, Front Levee.

Le New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et a de beaux aménagements pour passagers. Il a été engagé pour faire le voyage ci-dessus et il est certain de bonnes et prendre du fret et des passagers à meilleurs prix que n'importe quel bon bateau faisant les mêmes voyages.

POUR ST LOUIS ET ALTON—Le steamer JOHN AULD, capt. George W. Cable, partira mardi 13 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co., 24, Peydras.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le steamer ROSCIUS, capitaine J. W. Johnson, partira lundi 13 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HARTWELL, RIDDER & CARMAN, 24 Peydras.

POUR LA RIVIERE DES ARKANSAS—Le steamboat ARKANSAS, R. Beasley, partira mercredi 14 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou MARTWELL, RIDDER & CARMAN, 24, Peydras.

PAQUEBOT regulier hebdomadaire, pour Fort Brazos et la Grande Pointe Lookout LITTLE BOLEN, en connection avec la ligne HERALD, le président, ils font partie de ces deux lignes de bateaux dans le fond de la ligne, les propriétés ont été achetées en vue de l'exploitation d'une ligne de Galveston prise en compte.

Il y a deux lignes de bateaux à vapeur